



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 8 décembre 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2022 - 08 - 18

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 29 novembre, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Thomas PERROCHEAU, Joël GIRAudeau, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Valérie VECCHI, Chantal GREAU.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Laurent DURANTEAU à Christine BERNARD / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Joël GIRAudeau à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Maryse AUGUIN est désignée secrétaire de séance.

Fonds de concours « DSC 2022 » :
examen de demandes

Lors de sa séance du 6 octobre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2022. A ce titre et en complément il a décidé d'accorder à ses communes membres des fonds de concours communautaires.

Commune	Projet	Montant	Financement autres que fonds de concours	Fonds de Concours CA PSG	Autofin. communal
L'Aiguillon sur Vie	Sanitaires publics, abri vélos et voirie rue de la Déferlante	81 579,50 €	0,00 €	30 205,34 €	51 374,16 €
Landevieille	Travaux d'aménagement du skate-park	151 959,03 €	35 548,58 €	32 579,73 €	83 830,72 €
Le Fenouiller	Réaménagement de la rue de la Crochetière	464 257,13 €	0,00 €	20 483,53 €	443 773,60 €
Saint Maixent sur Vie	Achat de matériels	30 207,80 €	0,00 €	15 103,00 €	15 104,80 €
	Travaux de bâtiments communaux	22 142,67 €	0,00 €	11 071,00 €	11 071,67 €
	Aménagement sécurité rue Val de Vie	3 150,00 €	0,00 €	1 575,00 €	1 575,00 €
	Portails et clôtures au cimetière et au stade	24 642,15 €	0,00 €	11 085,24 €	13 556,91 €
TOTAL		777 938,28 €	35 548,58 €	122 102,84 €	620 286,86 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la somme sera inscrite au BP 2022,
Vu la délibération n° 2022-07-09 du Conseil Communautaire du 6 octobre 2022 relative à la Distributions de Solidarité Communautaire 2022,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 30 205,34 € à la commune de L'Aiguillon sur Vie pour les travaux de sanitaires publics, d'abri vélos et rue de la Déferlante, présentés au titre du fonds de concours « DSC 2022 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 24 164,27 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

Article 2 : d'attribuer un fonds de concours de 32 579,73 € à la commune de Landevieille pour les travaux d'aménagement du skate-park, présentés au titre du fonds de concours « DSC 2022 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 26 063,78 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

Article 3 : d'attribuer un fonds de concours de 20 483,53 € à la commune de Le Fenouiller pour les travaux de réaménagement de la rue de la Crochetière, présentés au titre du fonds de concours « DSC 2022 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 16 386,82 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

Article 4 : d'attribuer un fonds de concours de 38 834,24 € à la commune de Saint Maixent sur Vie pour l'achat de matériels, les travaux de bâtiments communaux, d'aménagement de sécurité de la rue Val de Vie et les portails et clôtures au cimetière et au stade, présentés au titre du fonds de concours « DSC 2022 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 31 067,39 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le :

12 DEC. 2022

12 DEC. 2022

Givrand, le 9 décembre 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.